

**31 août 1960, Hôtel Reine Elizabeth**

**Congrès de l'Union des Municipalités de la province de Québec**

Vous ne sauriez croire tout le plaisir que je ressens à prendre contact, aujourd'hui, avec les administrateurs des municipalités de la province de Québec.

Je sais l'esprit qui anime vos délibérations; je connais le sérieux que vous apportez à l'examen de vos problèmes et je connais aussi la valeur des travaux et des études présentés par les experts que vous invitez à vos congrès.

Je pense que s'est affirmée définitivement l'utilité de ces réunions annuelles, qui vous permettent de faire le point, d'examiner certaines questions d'administration municipale et de trouver des solutions à des problèmes particulièrement difficiles.

Des réalisations fort intéressantes figurent au palmarès de l'Union des Municipalités de la province de Québec. C'est même à la demande de votre groupement que le gouvernement du Québec créait, il y a plus de quarante ans, le département des Affaires municipales. Plusieurs des recommandations que vous avez faites à l'autorité provinciale, au cours de vos congrès antérieurs, se retrouvent, aujourd'hui, dans les statuts et contribuent à rendre plus efficaces la gestion et le fonctionnement de cet important secteur de l'administration publique que constituent les corporations municipales et scolaires.

Il ne faut donc pas s'étonner que le gouvernement accueille avec tant d'intérêt et de sympathie les recommandations que vos travaux et vos études suggèrent. C'est ainsi que le gouvernement provincial a accepté de verser aux corporations municipales qui feront des travaux en vertu du programme d'encouragement des travaux d'hiver dans les municipalités un octroi représentant 40 % du salaire payé à la main-d'oeuvre en chômage ou qui le serait si ces travaux n'étaient exécutés. Cet octroi porte donc à 90 % le montant de la subvention que recevait les corporations municipales qui exécuteraient des travaux au cours de l'hiver prochain.

L'honorable ministre des Affaires municipales vous a mentionné, en outre, au début de ce congrès, que des mesures législatives seraient proposées dans la prochaine session pour répartir, suivant des normes établies d'avance, les revenus de la province.

N'hésitez donc pas à nous proposer les améliorations ou modifications que vous considérez utiles ou impératives, les mesures que vous jugez propres à rendre plus efficace l'administration municipale dans la province. Nous vous en saurons gré car elles nous aideront à réaliser le bien-être de toute la collectivité québécoise, qui reste, naturellement, notre grande préoccupation, notre but premier.

Dans la conduite des affaires publiques, vous vous situez au palier la plus rapproché du peuple. Il vous est donné de tâcher constamment le pouls de la population, de connaître ses aspirations, d'être mis au fait, et tout de suite, des besoins de vos concitoyens, des améliorations qu'ils souhaitent, des services qu'ils désirent et qu'ils réclament. Je pense qu'on ne connaît pas assez, dans le public, et c'est dommage, le rôle extrêmement important que jouent nos administrateurs municipaux, la tâche éminemment utile qu'ils remplissent

et les sacrifices énormes qu'ils doivent consentir dans le but d'assurer le bien-être de la communauté. Chaque gouvernement accomplit, dans les limites de sa juridiction, une tâche utile et nécessaire. Mais il serait difficile de surestimer l'importance du gouvernement municipal. Dans ses activités de tous les jours, le citoyen est constamment mis en présence de l'administration municipale. C'est le rôle, entre autres choses, du gouvernement local d'assurer la protection des personnes et des propriétés. Le policier et le pompier occupent une place bien précise dans l'organisation civique. L'installation et le maintien de services appropriés sont aussi des devoirs qui ressortissent aux administrateurs publics.

Il appartient aussi au maire et aux membres du conseil d'ouvrir, de construire et de paver les rues afin de faciliter le mouvement des personnes et des marchandises; il leur incombe de bien éclairer et nettoyer la voie publique. L'aménagement du territoire selon les principes de l'urbanisme, la santé publique, les transports en commun, le déneigement, le budget, le financement des travaux publics, la réglementation de la circulation et du stationnement des véhicules automobiles, etc., sont autant de responsabilités confiées aux administrateurs municipaux par l'autorité provinciale.

Ce sont là des responsabilités que j'appellerais officielles. Il faut ajouter à cela les multiples tâches obscures, les déplacements, les interventions, les démarches que monsieur le maire ou monsieur l'échevin doivent faire pour le compte de tel contribuable, de telle mère de famille, de tel étudiant, de telle personne abandonnée ou en difficulté; et cela à longueur de semaine.

Qui saurait dire le nombre d'heures qu'il vous faut consacrer à la conduite des affaires publiques et la municipalité des devoirs que vous devez accomplir dans l'exercice de vos fonctions municipales ?

Les citoyens réclamant de vous, souvent à des heures très matinales ou très tardives, les services les plus variés, et, parfois, les plus inattendus. On demande à monsieur le maire de jouer le rôle de père, de confident, d'arbitre et de guide; tout cela en dehors de ses fonctions dites officielles.

Ce qui me renverse et provoque, en même temps mon admiration, c'est de voir monsieur le maire, oubliant ses fatigues et renonçant souvent à certains plaisirs légitimes, répondre toujours de bonne grâce à ces sollicitations multiples. C'est assez dire le travail harassant qu'il vous fait abattre.

Vous avez accepté, sollicité même, la tâche de conduire, au nom de vos concitoyens, les affaires de la communauté. Mais, pour bien jouer votre rôle, pour bien remplir les devoirs et exercer les pouvoirs que la loi attribue aux conseils municipaux, vous devez vous sentir appuyé par la population. Il faut que le citoyen participe directement et constamment à l'administration municipale. Il s'impose qu'il vous signale certaines erreurs ou omissions, qu'il vous soumette certaines recommandations et vous propose des améliorations. Car l'intelligence d'un peuple, son dynamisme, son esprit d'entreprise jouent un rôle important dans le développement d'une collectivité.

La cité existe pour l'homme, qui est plus précieux que toutes les inventions les plus perfectionnées, et toute la production, quelle qu'elle soit, doit être mise à son service. Dans un régime politique libre et responsable comme le nôtre, la fonction publique ne s'accomplira entièrement et efficacement que si le citoyen participe au gouvernement. Le peuple doit avoir une bonne connaissance de nos structures gouvernementales et du travail des gouvernants et prendre une part active à la réalisation des projets devant déterminer et hâter l'expansion de la collectivité. Il est nécessaire que le citoyen pratique le civisme à jet continu et traduise, dans ses activités de chaque jour, sa volonté de contribuer au mieux-être de la cité. Comme on l'a écrit, « pour être honnêtes et prospères, il suffit encore aux nations démocratiques de le vouloir ». Le développement de l'esprit civique doit donc être une des grandes préoccupations des hommes public.

Le civisme n'est pas une vertu qu'on vient de découvrir. Il existe depuis les origines de la civilisation et il a contribué à la prospérité des peuples. À l'époque des Césars, c'était un honneur insigne que d'être reconnu citoyen romain. Créé pour vivre en société, l'homme a des devoirs envers cette société. C'est là la raison d'être du vrai civisme.

Le civisme s'adresse sans doute à tous les échelons du gouvernement. Mais il intéresse davantage l'homme sur le plan local; car là commence la démocratie. C'est au niveau municipal, d'abord, que le citoyen fait l'apprentissage de la liberté, en régime démocratique.

Notre liberté politique restreint, il est vrai, avec notre consentement, certaines libertés individuelles. Mais ce qui fait la beauté de notre liberté, c'est que, même quand nous nous joignons à nos voisins pour réaliser une chose qui est bonne pour tout le monde, nous gardons notre personnalité, nous restons nous-mêmes. Bien des définitions ont été données du civisme. Je voudrais vous rappeler une réflexion que faisais, sur le sujet, lors de la Semaine Sociale de 1955, Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger:

« Le civisme, écrivait-il, réclame d'être étudié et approfondi pour retrouver, partout et chez tous, sa place et ses droits, tant dans la vie des sociétés que dans l'estime des individus. La situation: internationale actuelle et les besoins particuliers des nations donnent à cette question difficile et complexe entre toutes une raison d'actualité. Le civisme est une vertu, c'est;-dire une disposition permanente de la volonté, éclairée par des principes sains. Il se loge donc au plus intime de l'activité individuelle avant d'apparaître dans les institutions sociales. »

Aux dernières lignes de son étude magistrale sur « La Démocratie en Amérique », Alexis de Tocqueville écrit: « La Providence n'a créé le genre humain ni entièrement indépendant, ni entièrement esclave. Elle trace, il est vrai, autour de chaque homme, un cercle fatal dont il ne peut sortir; mais, dans ses vastes limites, l'homme est puissant et libre; »

Et Tocqueville ajoute:

« Les nations, de nos jours, ne sauraient faire que, dans leur sein, les conditions ne soient pas égales; mais il dépend d'elles que l'égalité les conduise à la servitude ou à la liberté, aux lumières ou à la barbarie, à la prospérité ou à la misère »,

Plus d'un siècle après avoir été écrites, ces lignes ont gardé tout leur sens, toute leur valeur actuelle. Elles nous rappellent combien nous devons apprécier notre mode de gouvernement, qui convient singulièrement à notre manière de penser, à notre façon de vivre. Nous sommes vraiment libres si nous vivons dans un pays indépendant où l'homme a le droit et la faculté de choisir et de censurer ses gouvernants; dans une société où le citoyen peut faire un usage de sa liberté personnelle; dans un milieu où l'homme peut s'assurer un gagne-pain en rapport avec ses aptitudes, ses goûts, ses efforts et où il lui est possible, en toute liberté, d'affirmer sa valeur et d'exprimer sa personnalité.

Parce que leurs peuples sommeillaient, qu'ils étaient enveloppés dans une indifférence engourdissante, la liberté démocratique a disparu en certains pays. Une telle éventualité nous répugne, à nous qui avons fait une longue expérience de la démocratie. Mais n'oublions jamais que la liberté ne se conserve que par la vigilance et la pratique. Aussi longtemps que notre peuple se montrera vigilant et voudra pratiquer un civisme véritable, bien orienté, il n'y aura pas lieu de craindre.

Quand je regarde une assemblée comme celle-ci, je suis tranquille. Quand je vois des hommes publics, si près du peuple, si dévoués au bien commun, réunis pour discuter avec autant de sérieux et d'application les problèmes qui réfèrent au progrès de la société, je me crois justifié de prévoir que de ces études, de ces échanges d'idées vont naître des choses intéressantes, des mesures positives, propres à assurer le bon fonctionnement et le développement du gouvernement municipal. Souhaitons de garder toujours ce privilège de contempler le spectacle de l'homme qui, exercent sa liberté individuelle en accord avec le bien de la société, fait marcher la démocratie par son suffrage ou par sa participation directe aux affaires publiques.

Ai-je besoin de vous dire quel stimulant, quel réconfort représentent pour un chef de gouvernement, cet enthousiasme, cette atmosphère qui marquent tous vos congrès et qui ont marqué celui qui se termine. Souhaitons que le résultat soit digne de vos efforts. Pour ma part, je suis convaincu que les discussions que vous avez eues ne pourront avoir que d'heureuses répercussions sur la conduite des affaires municipales dans la province.

Messieurs, au nom du gouvernement de la province, je vous remercie et vous félicite des travaux que vous avez accomplis.